



DIRECTION GENERALE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

COMMISSION D'AGREMENT DES PROMOTEURS IMMOBILIERS  
ET DES PROGRAMMES IMMOBILIERS

**FICHE DE CONTROLE – DOCUMENTS A FOURNIR POUR ETRE AGREMENT AGENT IMMOBILIER (AAI)**

N°	PIECES A FOURNIR	DISPONIBLE DANS LE DOSSIER
1	Une demande adressée au Ministre en charge du Logement	
2	Un extrait de naissance ou fiche individuelle d'état civil (+ un décret de naturalisation, le cas échéant)	
3	Une copie de la Carte Nationale d'Identité du demandeur	
4	Un Certificat de Nationalité datant de moins de trois (03) mois	
5	Un Curriculum vitae (CV) du demandeur	
6	Une copie conforme légalisée du ou des diplôme (s)	
7	Certificat(s) de Travail en rapport avec la gestion immobilière avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- au moins 02 ans d'expérience si le demandeur est titulaire d'une licence des professions de l'immobilier ou d'un diplôme sanctionnant des études juridiques, économiques, financières ou commerciales d'un niveau égal ou d'un diplôme supérieur ;</li> <li>- au moins 05 ans d'expérience si le demandeur est titulaire d'un Brevet de Technicien Supérieur (le requérant fournira une copie certifiée conforme par l'Ambassade de tutelle si le diplôme a été obtenu à l'étranger)</li> </ul>	
8	L'Attestation de régularité fiscale datant de moins de trois mois (ou la Déclaration Fiscale d'Existence pour les nouvelles entreprises)	
9	Un Casier Judiciaire datant de moins de trois (03) mois	
10	Un Registre de commerce (capital de 2 000 000 FCFA)	
11	Une copie de la déclaration notariée de souscription et de versement (DNSV) du capital de la société	
12	Un Certificat de Résidence datant de moins de 03 mois	
13	Statuts de la société, obligatoire (OHADA)	
14	Justification d'une garantie financière d'un montant de 2 000 000 de francs CFA auprès d'une banque, d'un établissement financier ou souscrire à une assurance de responsabilité civile professionnelle du même montant au profit du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme	

NB :

- LE DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT EST REMIS EN VINGT (20) EXEMPLAIRES DONT UN (01) ORIGINAL ET DIX-NEUF (19) COPIES MOYENNANT UN PAIEMENT DE 100 000 FCFA NON REMBOURSABLES ;
- LE DOSSIER DOIT ETRE SCRUPULEUSEMENT RANGE DANS L'ORDRE CI-DESSUS DEFINI SOUS PEINE DE REJET PAR LA COMMISSION ;
- LE DELAI DE VALIDITE DE L'AGREMENT DELIVRE EST FIXE A CINQ (05) ANS ;
- POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES, JOINDRE LE 0759720337